



## Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude du Cher

Lundi 16 avril 2018



**Dossier de presse**



Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher

### 1. MISSION ET ENJEUX

La fraude aux finances publiques, c'est-à-dire l'ensemble des actes intentionnels commis aux dépens des finances publiques, est un véritable fléau pour l'équilibre social, l'économie et les finances publiques.

Afin de lutter contre cette fraude, des comités locaux ont été créés à titre expérimental par décret du 18 avril 2008, simultanément que la DNLF (Délégation Nationale de Lutte contre la Fraude). En mars 2010, à la fin de l'expérimentation, les **Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude** (CODAF) ont vu le jour, remplaçant ainsi le comité local de lutte contre la fraude (CLLF) et le comité opérationnel de lutte contre le travail dissimulé (COLTI). Dès lors, chaque département de France s'est vu doté d'un CODAF.

Compétents sur tout ce qui est relatif à la fraude, qu'elles soient sociales, fiscales ou douanières, et sur le travail illégal, les CODAF sont pilotés par la **Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude** (DNLF), qui a pour mission le pilotage de la coordination des administrations et des organismes publics en charge, chacun dans son domaine, de la lutte contre la fraude fiscale et sociale.

Instances opérationnelles, les CODAF ont pour mission d'améliorer la connaissance réciproque entre les services, d'organiser des opérations conjointes, de proposer des formations et de partager les expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

Placé sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République, les CODAF réunissent les services de l'État (police, gendarmerie, douanes, DIRECCTE, DDFIP et DDCSPP) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM, CARSAT, RSI et MSA), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires, les prestations sociales, la fraude fiscale ou encore le travail illégal.

Ainsi, le CODAF du Cher s'est réuni le lundi 16 avril 2018 pour évoquer le bilan de l'année 2017 et établir les objectifs 2018.

### 2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

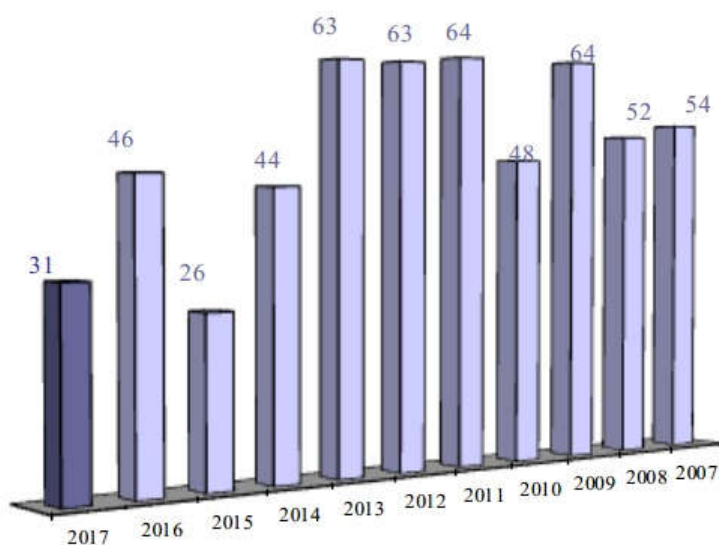
La diversité et la multiplicité de la fraude obligent une coopération et une coordination de l'ensemble des partenaires. Cette étroite collaboration facilite la détection de la fraude grâce notamment au regroupement de données.

Deux procédés permettent cette détection : les opérations conjointes et les signalements de partenaires.

## 1. LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ

Prévenir et réprimer le travail dissimulé constitue un enjeu à la fois social et économique. En 2017, le CODAF du Cher a ainsi procédé à 40 opérations de contrôle, dont 6 dans le secteur agricole, soit 424 entreprises et 1238 personnes contrôlées.

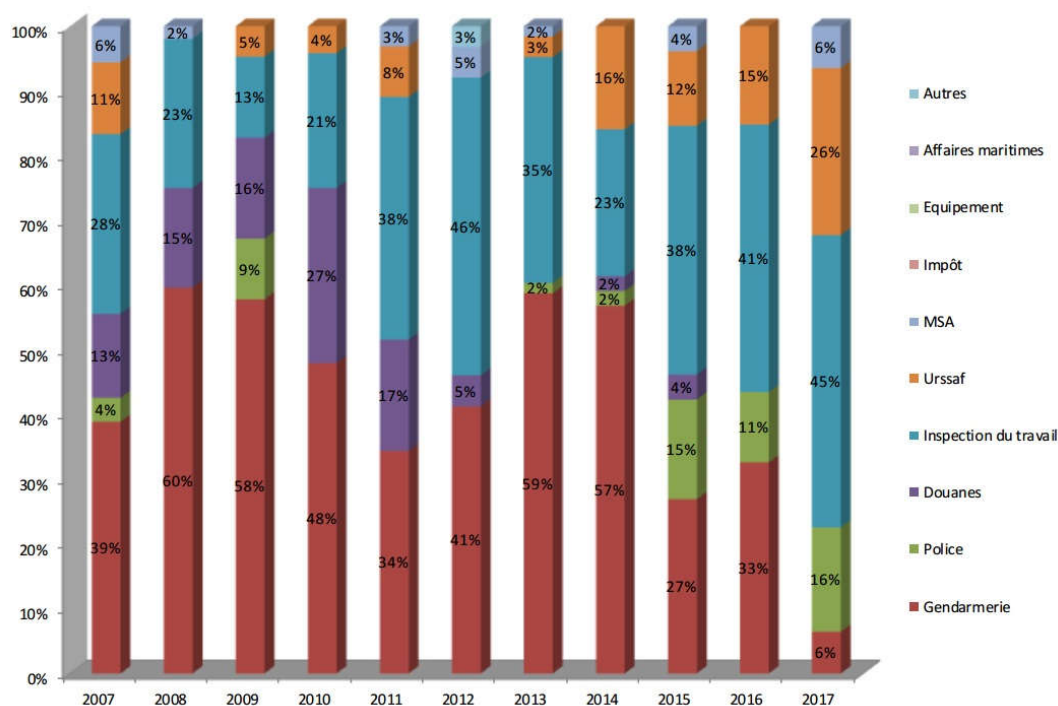
Ces opérations de contrôle ont conduit à dresser 35 procédures de travail dissimulé (contre 45 en 2016) : 33 ont été transmises à l'URSSAF et 2 à la MSA pour mise en recouvrement des sommes dues.



En l'espace de 10 ans, les procédures dressées ont baissé de 43 %.

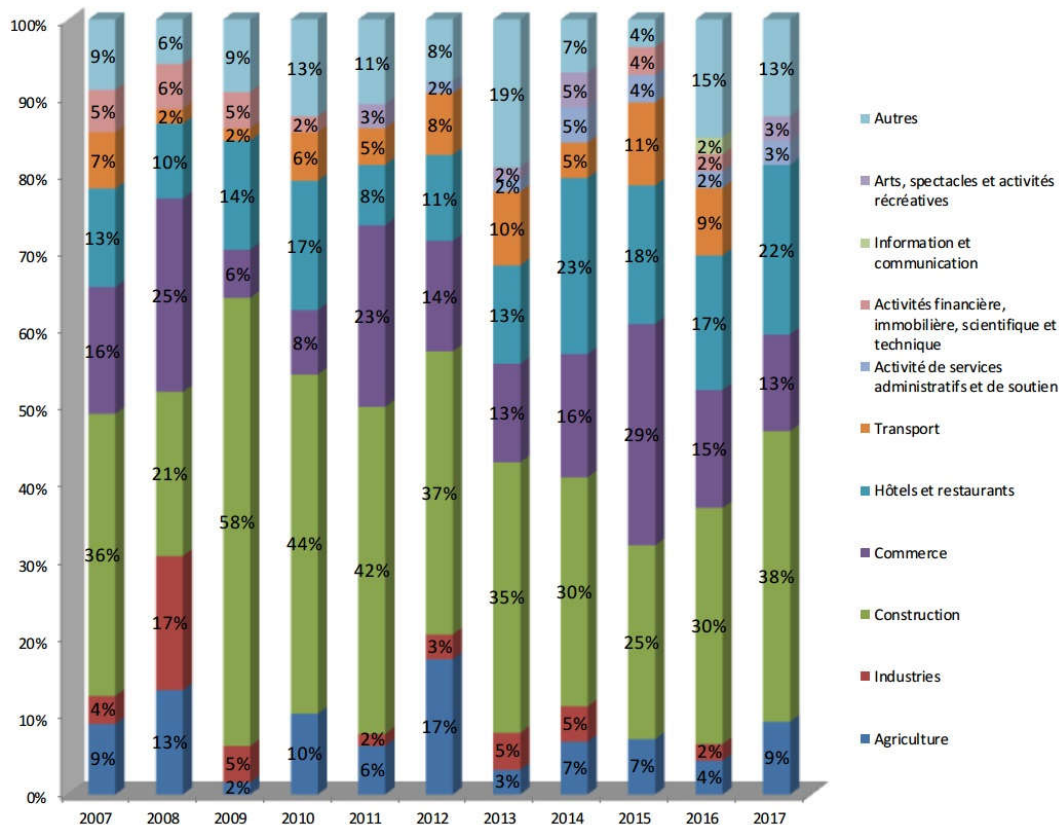
Évolution des procédures dressées et closes avant le 31 décembre de chaque année

Cœur de son métier, l'inspection du travail reste l'Administration de référence pour établir ces procédures avec 14 procédures établies en 2017 soit 45 %.



Répartition par administration signataire des procédures (en pourcentage)

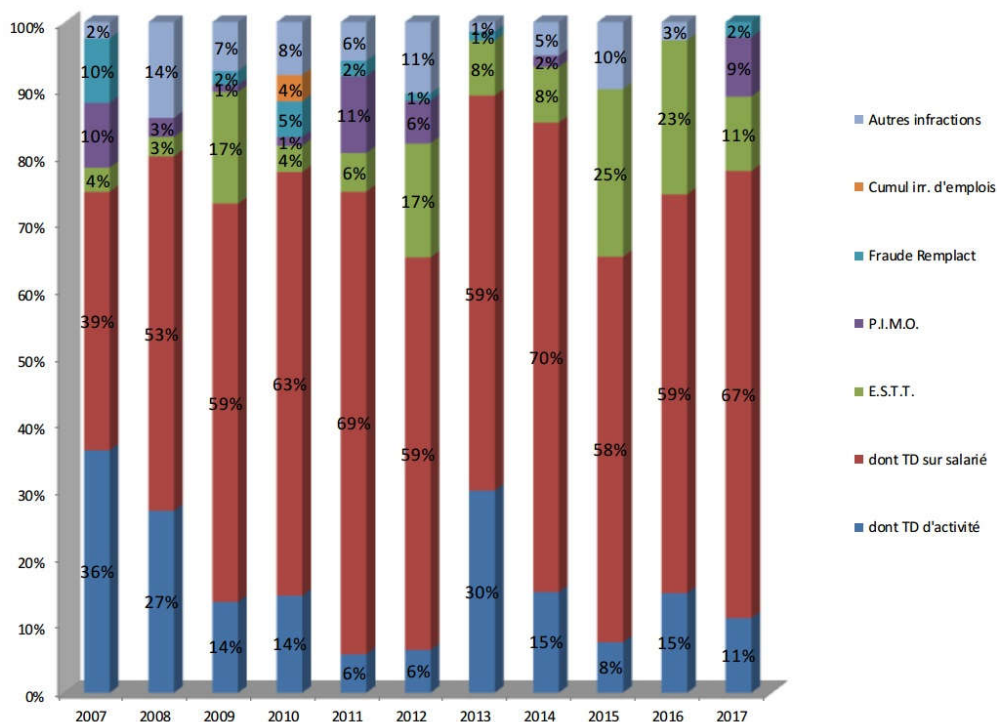
Dans le Cher, le construction reste le secteur d'activité le plus verbalisé (38 % en 2017).



Répartition sectorielle des établissements verbalisés dans le Cher (en pourcentage)

Depuis juillet 2017, les salariés du BTP doivent obligatoirement posséder une carte d'identification professionnelle. Conçue pour lutter plus efficacement contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale, cette carte permet de visualiser immédiatement si le travailleur est déclaré, y compris pour les salariés détachés.

Le travail dissimulé sur salarié est la principale infraction recensée (67 % en 2017).



Infractions relevées dans les procès-verbaux (en pourcentage)

## 2. LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES FISCALES, SOCIALES ET DOUANIÈRES

### Les fiches actions

En 2017, le CODAF du Cher a reçu 108 fiches actions (95 en 2016 et 142 en 2015). Ces fiches, qui constatent les fraudes, sont principalement transmises par la CAF. Elles sont le résultat de croisements de fichiers avec la DGFIP et le Conseil départemental du Cher, et concernent des prestations indûment versées.

Le montant total estimé de la fraude s'élevait à 3 197 576 € (2016 : 3 379 000€).

### Les signalements

24 signalements sont parvenus au secrétariat du CODAF qui les adresse aux partenaires compétents et sont évoqués lors des CODAF restreints. Ils peuvent ensuite aboutir à une opération conjointe sous l'égide du CODAF.

### Exemple de signalement ayant permis de relever des fraudes après un travail conjoint de différents partenaires

- 1) Signalement par la gendarmerie, au CODAF, d'une suspicion de travail illégal dans un château
- 2) Devant la difficulté d'intervenir dans un château, la DDFIP a fait des recherches sur la situation de l'intéressé
- 3) L'enquête fiscale fait apparaître que le propriétaire a un patrimoine important sur la côte d'azur et perçoit le RSA dans cette région (bulletin de recoupement transmis à la CAF de la Côte d'Azur)

Résultat : activité occulte de location de meubles non professionnels

Droits rappelés sur 2014 et 2015 : Impôts et prélèvements sociaux (53 561 €)

Sanctions : Pénalités et majorations activité occulte (31 475 €)

## 1. BILAN DU PREMIER TRIMESTRE

### Travail illégal

- 14 opérations, dont 2 de nuit et 3 sur le secteur agricole
- 175 entreprises et 390 personnes contrôlées
- 7 procès-verbaux en cours (travail dissimulé, étrangers sans titre, observations hygiène, infraction transport)

### Fraudes fiscales, sociales et douanières

- 14 fiches actions enregistrées sur 2018 dont 12 de 2017
- 10 signalements reçus

## 2. OBJECTIFS 2018

### Travail illégal

Suite à l'annonce du plan national de lutte contre le travail illégal, les axes stratégiques suivants ont été retenus

- Les orientations en matière de contrôle
  - La lutte contre la fraude au détachement dans le cadre de la prestation de service internationale (PSI) et dans les secteurs prioritaires (BTP, secteur agricole et transports)
  - La lutte contre les situations frauduleuses découlant de l'organisation de la sous-traitance en cascade
  - Poursuite de la lutte contre toutes les formes de travail dissimulé
  - Le contrôle des lieux d'hébergement collectif
- Le renforcement des partenariats via des actions

### Fraudes fiscales, sociales et douanières

La poursuite des opérations concertées avec les différents partenaires au niveau départemental.